

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 26 FEV. 2026
ID : 030-213001365-20260224-CM2026022405-DE

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Votants : 9 + 2 procurations

Date de la convocation : 17 février 2026

Objet de la Délibération

CM2026-02-24-05 – SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José, Maire.**

Présents : Mme PELLET Marie-José, M. NÈGRE Éric, Mme VEYRET Marie-Josée, M. TERME Élian, M. ROUSSEL Guillaume, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme LESAGE Véronique, M. ANDRÉ Guy, M. REDON Yannick.

Absentes : Mme CAM Morgane, Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie, Mme FROMENT Valérie.

Procuration : M. BOURREL Christian à Mme VEYRET, Mme FAVAS Sylvie à Mme PELLET Marie-José.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à demander les subventions au titre des amendes de police pour l'année 2026 pour :

- La sécurisation des déplacements Chemin du bon temps aujourd'hui davantage emprunté, suite à la réalisation des plateaux traversants sur la route d'Aujargues (RD105), par la mise en place d'un dos d'âne ;
- La sécurisation des déplacements des piétons Chemin de la Claire, face à l'école, par la réalisation d'un enrobé de couleur ;
- La sécurisation des déplacements des piétons au niveau de passages piétons, par la mise en place de panneaux de signalisation, de catadioptrés réfléchissants et de silhouettes PIETO ;
- La sécurisation des déplacements des piétons Rue du Moulin à huile au niveau de la Rue de la Mairie et de la Rue du Four, par la mise en place de panneaux de signalisation et de marquages au sol.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le montant des travaux s'élève à : **38 585,90 € H.T.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.
Vote : **Oui à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le **26 FEV. 2026**

ID : 030-213001365-20260224-CM2026022405-DE

Fait à Junas
Le 24 février 2026

**Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

